

Règlement du vide-greniers

- Art 1** Le vide-greniers se déroule le dimanche 3 avril 2022
- Art 2** Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute candidature ou d'exclure tout exposant qui troublerait le bon ordre du vide-greniers (ceci sans qu'il puisse leur être réclamé d'indemnisation d'aucune sorte) ou qui ne respecterait pas l'emplacement mis à sa disposition.
- Art 3** Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leurs propriétaires, à leurs risques et périls. Les organisateurs ne pourront être tenus responsables notamment en cas de perte, casse, vol ou autre détérioration, y compris en cas fortuit ou de force majeure.
- Art 4** Aucune vente ne pourra être proposée aux visiteurs sans l'accord préalable des organisateurs (ventes de pétards, armes à feu, nourriture interdites).
- Art 5** Aucun emplacement ne sera attribué sans justificatif d'identité. Photocopie recto verso : de la carte nationale d'identité ou du passeport avec son numéro ou ou du permis de conduire. L'identité des participants peut être contrôlée par les services de Police, de Gendarmerie, des Douanes, des Impôts et de la concurrence.
- Art 6** Les participants devront avoir rempli l'attestation-inscription qui leur a été donnée.
- Art 7** En dehors des emplacements réservés, il sera interdit d'ajouter des tables ou autres.
- Art 8** Les emplacements seront attribués dans l'ordre d'arrivée des demandes. Aucune réclamation ne sera admise à quelque sujet que ce soit. Les exposants devront laisser leurs stands dans le meilleur état de propreté possible. Les emplacements réservés et payés seront disponibles jusqu'à 9h30. En votre absence, ils seront attribués à une autre personne.
- Art 9** En cas de force majeure entraînant la suppression de la manifestation, les fonds versés seront rendus sans intérêt et sans que l'exposant puisse exercer un recours à quelque titre que ce soit contre les organisateurs.
- Art 10** L'ouverture au public aura lieu de 9h00 à 17h00.



À découper et à envoyer impérativement avec votre demande d'inscription

Organisateur : Association : SAEL Société des Amis de l'École Laïque
Adresse : chemin des frères LEGOUX Rue de la crête 44800 Saint-Herblain
ATTESTATION - INSCRIPTION VIDE-GRENIERS

Personne physique

se déroulant le dimanche 3 avril 2022 à : 9h00 à Saint-Herblain (44800)

Je soussigné(e),

Nom : Prénom

Né(e) le à (Département) : Ville :

Adresse :

CP Ville

Tél. Email :

Titulaire de la pièce d'identité N°

Délivrée le par

N° immatriculation de mon véhicule :

Déclare sur l'honneur :

- ne pas être commerçant (e)
- ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- ne pas participer à plus de 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

Fait à le

Signature

Ci-joint règlement de ... x 15€ pour l'emplacement pour une longueur de x 5m x 5m

Attestation devant être remise à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation

SAEL - Chemin des Frères Legoux - 44800 Saint-Herblain

E-mail: sael-44800@orange.fr - site: www.sael-saint-herblain.fr